

Séance du vendredi 28 juin 2019

Délibération DU CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE -

WATTIGNIES -

NPRU - QUARTIER LE BLANC RIEZ - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles.

La compétence politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie-renouvellement urbain.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement.

I. Rappel du contexte

La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire. Le secteur du Blanc Riez à Wattignies, a été ainsi identifié en tant que quartier d'intérêt régional par l'arrêté du 29 avril 2015 du nouveau programme de renouvellement urbain.

Suite à la délibération n°15 C 1377 en date du 18 décembre 2015, il a été engagé un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine. Pour ce faire, la Mel, la Ville de Wattignies et les bailleurs Vilogia et PARTENORD ont décidé de faire appel à un groupement de prestataires, en groupement de commandes. Le premier marché subséquent de cet accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine étant la réalisation d'une étude urbaine.

Le projet de mandat du président Damien Castelain pose l'ambition d'une métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur la méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU du Blanc Riez à Wattignies.

II. Objet de la délibération

Séance du vendredi 28 juin 2019

Délibération DU CONSEIL

Le processus d'information et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la Ville de Wattignies dans le cadre des projets liés au dossier ANRU.

Cette démarche a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public :

Depuis 2014, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement lieu et permettent de maintenir le niveau d'information de la population :

- Réunion citoyenne le 13 mai 2015 (présentation d'un premier diagnostic, enjeux et orientations du projet de renouvellement urbain du Blanc Riez)
- Cycle de qualification à la démocratie ascendante en partenariat avec l'IREV avec café citoyen dans le quartier du Blanc Riez
- Création d'un journal de quartier « le petit monde du blanc riez » - action menée depuis 2015 par le centre social du Blanc Riez
- Diagnostics en marchant réalisés entre février et avril 2016
- Naissance d'un conseil citoyen au Blanc Riez le 25 juin 2016 : Mise en place de groupes de travail et participation aux instances de pilotage
- Réunion de travail avec le conseil citoyen dans le cadre de l'étude de cadrage stratégique (5 avril 2017)
- Réflexion sur l'embellissement des façades incendiées en avril 2017 : projet initialement intitulé « les kids habillent le Blanc Riez »
- Invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 4 juillet 2018 dans le cadre de l'étude urbaine du NPRU du Blanc Riez
- Réunion publique organisée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le 11 décembre 2018
- Mise en place d'un atelier de concertation Habitant le 30 avril 2019 sur les questions des résidentialisations et des espaces publics
- Invitation et participation du conseil citoyen au COPIL du 16 mai 2019

En continuité de ces démarches, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain

Objectifs poursuivis par le projet :

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Redynamisation du centre commercial par son déplacement sur un secteur plus ouvert et attractif
- Redynamisation des copropriétés
- Restructuration des espaces publics (voirie, réseaux, stationnement, pieds d'immeubles) afin d'intensifier les qualités paysagères du quartier
- Qualification des axes structurants que constituent les rues Fleming et Charles Guillain.
- Réhabilitation technique et thermique des logements sociaux et résidentialisation

Délibération DU CONSEIL

- Démolition du bâti présentant les problématiques urbaines les plus marquées et reconstitution d'une offre d'habitat en diversification
- Requalification et création d'équipements publics

III- Disposition de la décision :

Compte-tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les habitants les associations locales et les autres personnes concernées, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet de renouvellement urbain, il vous est proposé les modalités suivantes de concertation. Celle-ci est relative aux objectifs du projet d'aménagement qui emporte création et requalification des espaces publics du secteur :

Concernant les mesures d'annonces et d'affichages :

- Insertion dans un journal régional, aux annonces légales, d'un avis annonçant la concertation
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site [Lille Métropole.fr](http://LilleMetropole.fr)

Concernant les strictes modalités de concertation :

- Pendant une durée d'un mois, il sera mis à disposition du public d'affiches d'information et de registres destinés à recevoir les observations recueillies à la Mairie de Wattignies, ainsi qu'à l'hôtel de la Communauté,
- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de Ville de Wattignies (306 rue Clémenceau 59130 Wattignies) ou au siège de la MEL (1 rue du ballon, 59800 Lille) ou la plateforme de participation en ligne de la MEL : www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html.

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Séance du vendredi 28 juin 2019

Délibération DU CONSEIL

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 05/07/2019